

Novembre 2005



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONFERENCE

Trente-troisième session

Rome, 19-26 novembre 2005

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

DÉCLARATION DU SOIXANTIÈME ANNIVERSAIRE (17 octobre 2005)

Libérer l'humanité de la faim

Nous, Représentants des États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), réunis à Rome à l'occasion de la trente-troisième session de la Conférence de l'Organisation,

Déclarons

- que le soixantième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies et de la FAO représente une étape importante nous permettant de réaffirmer notre foi dans le système multilatéral, fruit du libre arbitre des peuples du monde entier réunis respectivement à San Francisco et à Québec en 1945. À l'instar de l'Organisation des Nations Unies, la FAO est née du désir de bâtir un monde meilleur, où règne la paix.
- Nous réaffirmons le mandat de la FAO, première institution spécialisée des Nations Unies, et la vision perspicace de ses fondateurs, inscrite dans le Préambule de l'Acte constitutif, par lequel les États Membres s'engagent par une action particulière et collective à « contribuer à l'expansion de l'économie mondiale et [à] libérer l'humanité de la faim ».

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

3. Nous réaffirmons que les activités mises en oeuvre par la FAO en vue de promouvoir le développement rural et de garantir la sécurité alimentaire font partie intégrante des efforts que nous déployons pour atteindre le développement durable dans ses dimensions sociales, économiques et environnementales, dans le cadre général des activités du système des Nations Unies. Le développement rural et agricole devrait faire partie intégrante des politiques nationales et internationales de développement.

4. En cette année du soixantième anniversaire, nous EXHORTONS LA FAO à redoubler d'efforts et à traduire en actions la vision du monde transmise par ses fondateurs, afin de libérer l'humanité de la faim et de la pauvreté, de façon à renforcer le développement durable et à préserver les ressources essentielles de notre planète, au bénéfice des générations futures.

5. Nous INVITONS LA FAO, ses Membres et toutes les institutions et personnes qui partagent cette vision du monde à:

- prendre d'autres mesures concrètes en vue d'éradiquer la faim dans le monde, en concrétisant tout d'abord le but fixé lors du Sommet mondial de l'alimentation et dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement de réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de la faim avant 2015, dans la perspective de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate;
- promouvoir des modes de production et de consommation alimentaire qui soient à la fois sûrs et durables sur le plan environnemental et qui garantissent une nutrition adéquate et saine, tout en évitant les pénuries, les excédents et le gaspillage, en tenant compte de la souveraineté nationale et en respectant les connaissances autochtones et les droits de l'homme reconnus à l'échelle internationale;
- favoriser l'adoption de politiques nationales et internationales, notamment celles régissant les échanges commerciaux entre pays, afin de renforcer la sécurité alimentaire à l'échelle des foyers, des pays et de la planète;
- accélérer les processus liés aux innovations à base scientifique et faciliter le transfert de technologies selon des modalités convenues d'un commun accord, afin d'augmenter la production agricole dans les pays en développement et de satisfaire ainsi les besoins alimentaires mondiaux en plein essor, tout en contribuant au développement et à la lutte contre la pauvreté et en réduisant les retombées de la production, de la transformation et de la distribution de denrées alimentaires sur l'environnement;
- promouvoir la coopération internationale, notamment la coopération Sud-Sud, en reconnaissant que la mobilisation de ressources financières à l'appui du développement et l'utilisation rationnelle de ces ressources dans les pays en développement et dans les pays en transition sont essentielles à un partenariat mondial pour le développement à l'appui de la concrétisation des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement;
- stimuler les efforts déployés en vue de définir des mécanismes de financement novateurs reposant sur des fonds d'origine publique, privée, nationale et extérieure, susceptibles de jouer un rôle de premier plan en étoffant et en complétant les sources traditionnelles de financement du développement;

- assurer une gestion durable et responsable des sols, des eaux, des forêts, des ressources halieutiques et de la biodiversité, afin d'en renforcer les fonctions et les bénéfices aux plans social, économique et environnemental, d'en tirer le meilleur parti et de les préserver;
- garantir un niveau approprié d'investissement dans l'agriculture, les pêches, les forêts, d'autres ressources naturelles et la sécurité sanitaire des aliments, notamment en ce qui concerne l'élaboration, le cas échéant, et l'application de conventions et de codes d'usages internationaux, dans l'optique d'orienter le développement de façon à ce que l'humanité entière en retire les bénéfices et de réduire au maximum les risques de conflit.

Nous exhortons les nations, les organisations internationales et la société civile à se rallier à la FAO et à ses partenaires au sein d'une alliance, en vue de garantir à tous les êtres humains un monde libéré de la faim.